Image not found or type unknown

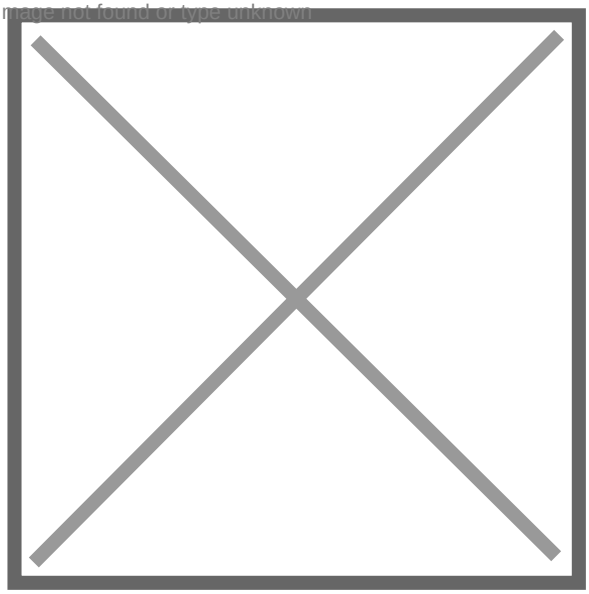

Rupture du preavis risque

Par **alex21200**, le **24/10/2013** à **10:28**

Bonjour

Suite a ma démission j'ai commencé mon mois de préavis jusqu'au jour où j'apprends que aucune de mes heures sup ne sera payé du coup j'ai décidé d'arrêté de travaillé à une semaine de la fin.
Qu'est ce que je risque en faisant cela? [fluo]merci[/fluo]

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **15:06**

Bonjour,
En théorie vous risquez :
* de voir l'employeur réclamer des dommages et intérêts pour les inconvénients directs, objectifs et chiffrables qu'il va subir du fait de votre manquement
Ainsi si vous êtes chef cuisinier, et qu'il est obligé de fermer le restaurant un jour ou deux en attendant le remplaçant, vous pourriez être redevable de la perte du chiffre d'affaire correspondant.
* l'employeur va bricoler et faire de la rétention documentaire juste histoire de vous ennuyer un peu
En pratique vous ne risquez pas grand chose sauf que votre préavis ne sera pas payé jusqu'au bout.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés